RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

cecom audit
Société de commissariat aux comptes

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIÈRE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

SARL AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE
Par abréviation ACDE
74 Avenue de Thiès
14 000 CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

cecom audit
Société de commissariat aux comptes

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, et, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société au cours des exercices 31/12/2023 et 31/12/2024.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

✓ **Sur le plan de l'activité**, on constate :

La société a une activité réglementée, de commissaire aux comptes et activités connexes liées à cette fonction.

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires était de 208 374 € et les charges d'exploitation de la société s'étaient élevées à 74 049 € dont 57 993 € de sous-traitance, le résultat d'exploitation s'établissait donc à 134 325 €. L'impôt sur les sociétés était de 29 331 € et le résultat net s'établissait à 104 994 €.

Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires s'élève à 233 465 € et les charges d'exploitation à 80 683 €, dont 60 188 € de sous-traitance, le résultat d'exploitation s'établit donc à 152 782 €. Les produits financiers s'élèvent 2 619 €. En l'absence de résultat exceptionnel et après constatation de l'IS pour 34 600 €, le résultat net est de 120 801 €.



✓ **Sur le plan financier**

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élevaient à 116 855 € et l'actif immobilisé à 5 000 € net et se compose principalement d'un fonds de commerce. La société n'avait aucun endettement bancaire.

A l'actif, les créances clients s'établissaient à 63 321 € et la trésorerie s'élevait à 131 814 €.

Au passif les comptes courants d'associé s'élevaient à 7 910 €, les dettes fournisseurs à 59 352 € et les dettes fiscales et sociales à 16 441 €.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élèvent à 132 655 € et l'actif immobilisé toujours à 5 000 € et n'a pas changé de consistance. La société n'a toujours aucun endettement bancaire, seulement 12 127 € de comptes coutants d'associés.

A l'actif, les créances clients s'élèvent nettes à 39 735 € et la trésorerie s'établit à 180 881 €.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 59 090 €, les dettes fiscales et sociales à 17 738 € et les autres dettes à 4 106 €.

En conclusion, l'analyse de votre société et de son résultat des comptes arrêtés au 31 décembre 2024, laissent apparaître une très bonne rentabilité. La situation financière est très saine. L'analyse de l'activité de votre société et de ses résultats n'apparaît pas remettre en cause sa situation financière.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation particulière.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier que le montant des capitaux propres déterminé selon les même règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels des exercices précédents est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen, sous le numéro 437 902 646.

Le capital social s'élève à 10 000 €, divisé en 1 000 parts sociales.

[redacted]

La société a pour objet :

– l'exercice des missions de commissaire aux comptes

La société est détenue par :

- La société SARL DIAPA,	
Propriétaire de.....	280 parts
Représentée par Monsieur Didier HARDY	
- La société PAPIN PARTICIPATION,	
Propriétaire de.....	280 parts
Représentée par Monsieur Jean-Luc PAPIN	
- La société SARL HELVEA,	
Propriétaire de.....	280 parts
Représentée par Madame Valérie LENOIR	
- La société F.S.T.K. HOLDING,	
Propriétaire de	156 parts
Représentée par Madame Safiatou KONÉ	
- Monsieur Jean-Luc PAPIN,	
Propriétaire de	1 part
- Madame Valérie LENOIR,	
Propriétaire de	1 part
- Monsieur Didier HARDY,	
Propriétaire de.....	1 part
- Monsieur Nicolas JAMET,	
Propriétaire de	1 part
Possédant ensemble	1.000 parts

soit l'intégralité des titres composant le capital social.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître des capitaux propres positifs de 132 655,39 €, pour un capital social de 10 000 €.

Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société arrêtés au 31 décembre 2024. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que de l'activité.

[redacted]

cecom audit
Société de commissariat aux comptes

Nous avons audité les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Les capitaux propres se présentent comme suit :

- Capital social	10 000,00 €
- Réserve légale	1 000.00 €
- Autres réserves	854,55 €
- Résultat au 31/12/2024	120 800,84 €
Total des capitaux propres :	132 655,39 €

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

